

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal  
Séance du 12 mars 2020**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	8	2	05/03/2020	05/03/2020	20/03/2020

**Présents** : M. Balon Jean, Maire ; Mme Régibier-Jaunatre Muriel (adjointe au maire), Mrs Coste Ludo, Paviot Etienne, Perragin Charly, Micoureau Adrien et Mmes Dlus Sarah et Verdier Edithe, conseillers municipaux.

**Excusés avec pouvoir** : Petit Céline (pouvoir à Balon Jean), Jomat Daniel (pouvoir à Verdier Edithe)

**Excusés** : Godet Annick, Jeanty Robert, Mme Baudon Marie-Claire

**Absents** : Le Jeune Jérôme, Aït-Taleb Michel

**Secrétaire de Séance** : Coste Ludo

*La séance est ouverte à 19 heures 05.*

**1- Présentation du projet « maison de santé » par le cabinet d'ingénierie territoriale (CIT)**

La municipalité a confié à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT du Département du Cher) une mission d'Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'installation sur le site de l'ancien Moulin de Charost d'un satellite médical à la maison de santé du canton de Charost (Saint-Florent-sur-Cher).

Madame Edilbert, du CIT, est venue présenter le projet de satellite, précisant que le choix du site à proximité du centre socioculturel Nathan, a été motivé par son positionnement dans la ville, l'aménagement de ses abords, sa qualité patrimoniale et la validation du corps médical.

Il est prévu d'y accueillir en premier lieu un médecin et trois infirmiers, d'autres intervenants pourront venir compléter cet effectif par la suite (médecin, kinésithérapeute, assistante médicale, pédicure ...).

Il a été présenté le programme de l'opération comprenant la désignation des locaux : espace accueil, espace praticiens, espace technique... pour une surface approximative de 212m<sup>2</sup> et le schéma fonctionnel : plan d'occupation des lieux.

Le planning prévisionnel de l'opération, de la réalisation du relevé de géomètre en mars 2020 à la notification des marchés des entreprises en septembre 2020, pourrait laisser prévoir la livraison du bâtiment en septembre 2021.

Le relevé du bâtiment a été réalisé le 27 février, les diagnostics amiante et plans sont en cours ainsi que le relevé thermique du bâti.

Il en ressort que pour pouvoir bénéficier des aides financières régionales du contrat de plan Région à hauteur de 50 %, ce projet doit être approuvé en avant fin 2020.

Le Conseil Départemental peut aider à financer le projet à hauteur de 10%, voire 20%. Le SDE 18 peut aussi intervenir dans les domaines qui le concernent.

Madame la secrétaire générale énonce les décisions du Maire prises par délégation :

### ***Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire***

Le 28/01/2020 signature d'un devis Veolia de 98 340 € pour l'installation de 10 débitmètres.

Le 30/01/2020 signature d'un devis Itron de 1224 € pour la fourniture de 15 compteurs d'eau.

Le 12/02/2020 signature d'une DIA pour la parcelle ZB 303.

Le 27/02/2020 signature d'une DIA pour la parcelle ZB 530.

## **2- Bilan des actions menées par le conseil municipal des jeunes (CMJ) depuis sa création**

Ethan Dlus, Président du CMJ, prend la parole devant l'assemblée, afin de dresser le bilan des projets abordés lors des réunions du CMJ, qui se déroulent en mairie certains samedis matins.

Il rappelle que le CMJ est composé de 2 commissions : culture/sport et environnement/citoyenneté.

La commission culture et sport a fait émerger un projet relatif à l'installation d'un parcours de Pumptrack, plateau sportif en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés pour les BMX ou VTT.

Un devis a été établi par la société CG CONCEPT AND RIDE, conceptrice du parcours de pumptrack de Reuilly. 3 combinaisons sont possibles, la plus complète s'élève à 7500 € hors matières premières et location d'une mini pelle à prévoir.

Ce projet sera financé par la Communauté de Communes comme l'avait été le City Stade.

## **3- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/01/2020**

Mme Dlus demande si le problème d'éclairage public concernant la demande d'administrés Rue de Vierzon a été résolu. Le Maire précise que l'ajout de point lumineux doit faire l'objet d'une demande précise auprès du SDE 18.

Après cette remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## **4- Approbation des comptes de gestion 2019**

### **Budget principal :**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le compte de gestion communal 2019 dressé par le receveur.

### **Budget annexe (eau-assainissement) :**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le compte de gestion eau/assainissement 2019 dressé par le receveur.

### **5- Désignation d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2019**

A l'unanimité, Mme Regibier-Jaunatre Muriel est désignée président de séance pour les votes des comptes administratifs 2019.

### **6- Vote des comptes administratifs 2019 de l'ordonnateur**

Le Maire ayant obligation de quitter la salle pour le vote des comptes administratifs, il s'ensuit une perte de quorum qui oblige à reconvoquer le Conseil municipal sous trois jours pour valider les délibérations.

### **7- Renouvellement de la convention avec le SDEI relative à l'instruction des demandes d'urbanisme**

Dans le cadre de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relative à l'occupation du sol sur le territoire communal, il s'agit de procéder au renouvellement de la convention signée en 2015 entre la commune de Charost et le Syndicat d'Energie de l'Indre (SDEI).

Le SDEI a instruit pour 2019 : 14 déclarations préalables de travaux et 3 permis de construire.

La convention actuelle arrivant à son terme fin mars, il convient de la reconduire pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement.

Après délibéré, cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **8- Prorogation du Droit de Prémption Urbain**

Vu l'instauration du Droit de Prémption Urbain par la Commune de Charost sur les zones U « urbaines » et NA « à urbaniser » pour les propriétés bâties et non bâties du Plan d'Occupation des Sols, par délibération du 05/06/1987, prorogé le 21/12/1988 pour une durée illimitée,

- Considérant que la CCPI, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est devenue compétente en lieu et place des communes pour l'urbanisme réglementaire en matière de Droit de Prémption,
- Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en date du 20/01/2020,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'instaurer un Droit de Prémption Urbain sur les zones U « urbaines » et AU « à urbaniser » pour les propriétés bâties et non bâties, pour une durée illimitée. Conformément à l'article L211-4 du Code de l'Urbanisme, le Droit de Prémption Urbain n'est pas applicable en cas d'aliénation d'un immeuble bâti depuis moins de 4 ans.**

Après délibéré, cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **9- Renouvellement de la convention avec ARPPE en Berry relative à l'activité de la halte-garderie itinérante Kangourève**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au renouvellement de la convention annuelle de l'association Arppe en Berry pour la halte-garderie KANGOURÈVE.

La durée de la convention est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal, à la majorité, décident de renouveler ladite convention.

2 Absentions : Mme DLUS et Mr PAVIOT.

1 vote contre : Mr PERRAGIN.

### **10- Demande de remboursement de frais engagés lors du coup de vent du 22/12/2019**

Pour faire suite à la chute d'un arbre sur la Route Départementale n°88, due au coup de vent du 22 décembre 2019 et à son évacuation par les agents municipaux, Monsieur le Maire propose d'émettre un titre de recettes afin de facturer la somme de 440 € à la propriétaire de la parcelle ZA 5 pour le remboursement des frais engagés par la commune : intervention de 2 agents communaux pendant 4 heures et utilisation du matériel communal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

### **11- Point financier sur la représentation théâtrale du 1<sup>er</sup> mars et proposition**

Madame Régibier donne le bilan de la recette de la pièce de théâtre du Grenier à Sel qui s'est déroulée à Charost le 1<sup>er</sup> mars 2020 par, soit 137 entrées adultes à 6 € et 7 places enfants à 2,50 € pour un total de 839,50 €.

Compte tenu de la recette et de la qualité de la prestation, Madame Régibier propose à l'assemblée d'augmenter le cachet initial de 300 € à 380 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

### **12- Questions diverses**

- ✓ Agence de l'Eau : Attribution d'une subvention à hauteur de 70% pour la pose de 10 débitmètres.
- ✓ Excédent budgétaire CCPI : Reliquat de 90 639 €.
- ✓ Projet méthaniseur : Permis de construire accordé en décembre 2019.
- ✓ Indemnité Agence Postale : 1178 €/mensuel soit 14 136 €/an.

- ✓ Passage à la vitesse de 90 km/h. : concerne uniquement les Routes Départementales, les Routes Nationales ne sont pas concernées par le dispositif.
- ✓ Recensement population : le chiffre exact de la population de Charost au 01/01/2020 est 993 habitants.

Intervention de Muriel Régibier :

**Document Unique** : La première commission hygiène et sécurité s'est déroulée le 14 février dernier, la prochaine sera à programmer courant mai. Sachant qu'il y a lieu de remplacer un agent de prévention qui a quitté la collectivité, une candidature a été adressée à la mairie pour son remplacement.

**Cours de guitare** : Mr Kérouault, intervenant extérieur, propose ses services pour donner des cours de guitare de 30 minutes aux enfants à partir de 7-8 ans et aux adultes, de 16h30 à 19h00, au tarif de 55€ par trimestre.

Intervention d'Etienne Paviot :

**Problème d'accessibilité** : Mr BENZ signale qu'il a beaucoup de mal à accéder à son domicile du fait de l'état du chemin qui mène à la Fontaine Rougeline. Il demande que la commune trouve une solution afin de remédier à cette situation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.*

Diffusé et affiché le 20/03/2020.